

Assemblée générale ordinaire & extraordinaire

2 SEPTEMBRE 2026

EUROPLASMA 



CHAPITRE 01

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Jérôme GARNACHE-CREUILLOT
Président Directeur Général

Julien MORELLE
Secrétaire Général Groupe

ORDRE DU JOUR

01

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

02

FAITS MARQUANTS 2025

03

RÉSULTATS FINANCIERS 2025

04

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS
POST-CLÔTURE

05

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES

06

PRÉSENTATIONS EN VUE DES
DÉLIBÉRATIONS DE L'ARTICLE L. 234 -1
DU CODE DE COMMERCE

07

QUESTIONS / RÉPONSES

08

VOTE DES RÉOLUTIONS



CHAPITRE 02 FAITS MARQUANTS 2025

Jérôme GARNACHE-CREUILLOT
Président Directeur Général

Faits marquants 2025

Activité Valdunes Industries

Forge : fabrication de roues de train et de Composants Métalliques Forgés (CMF)

Une casse sur l'une des presses a nécessité l'arrêt de la ligne de forgeage pendant un mois et demi. Les réparations ont été faites et la forge est à présent opérationnelle.



Acquisition de Fonderie de Bretagne

Fonderie : fabrication de pièces de fonderie brutes et usinées en moyenne et grande séries

Reprise de la Fonderie de Bretagne à Caudan (Morbihan).
Plan de retournement constitué de 4 principaux axes:

- **La diversification de l'activité ;**
- **La modernisation de l'outil productif ;**
- **La réduction des coûts énergétiques ;**
- **L'amélioration continue des process de production.**



Faits marquants 2025

Contrat pluriannuel pour les Forges de Tarbes

Forge : fabrication de corps creux

KNDS France a renouvelé son engagement envers Les Forges de Tarbes à la faveur d'un contrat Long Term Agreement (LTA) de 3 ans en vue de la fourniture de corps creux d'obus de 155mm.

Cet accord fixe une fourniture comprise entre 60 000 et 150 000 corps creux par Les Forges de Tarbes pour la période 2026-2028.



Activité Inertam

Traitement définitif de l'amiante et réemploi matière

Arrêt prolongé du four de vitrification sur l'ensemble de l'exercice.





CHAPITRE 03

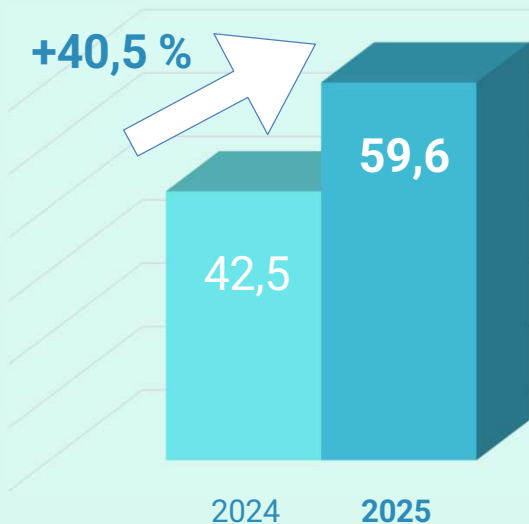
RÉSULTATS FINANCIERS 2025

Gilles OUIN
Directeur Financier Groupe

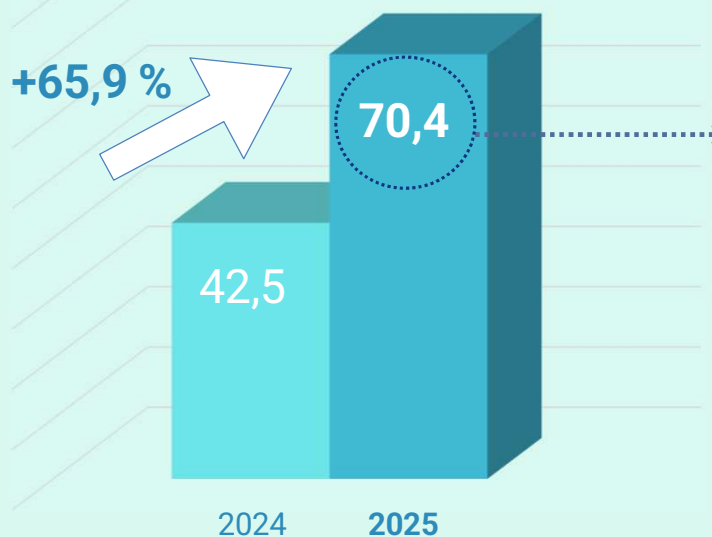
Chiffres clés 2025

- Chiffre d'affaires en hausse de 65,9% porté par les demandes dans la défense et le ferroviaire ainsi que par l'intégration en cours d'exercice de FDB Industries
- EBITDA en recul s'établit à -19,8 M€ (contre -13,5M€ en 2024) : pénalisé par des contraintes opérationnelles et des charges d'exploitation en hausse.

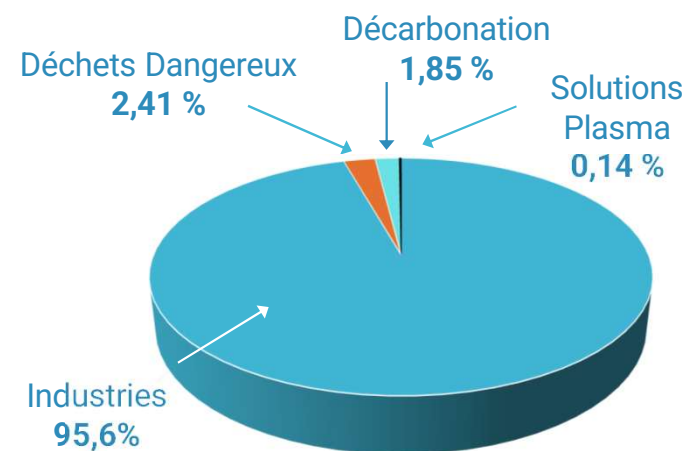
Evolution du CA à périmètre constant
(en M€)



Evolution du CA à périmètre élargi
(en M€)



Répartition du CA 2024 par pôle d'activité
(en %)



Compte de résultat / extrait

En k€ - données auditées	2024	2025	Variation	2025 à périmètre constant*	Variation à périmètre constant
Chiffre d'affaires	42 451	70 419	+ 27 968	59 631	+ 17 180
EBITDA	- 13 533	- 19 842	- 6 309	-15 702	- 2 169
Résultat opérationnel courant, y compris les dépréciations	- 26 292	- 29 517	- 3 226	- 24 313	+ 1 979
Résultat opérationnel	- 21 819	- 29 453	- 7 634	- 24 248	- 2 429
Résultat financier	3 156	- 9 155	- 12 311	- 9 093	- 12 249
Impôts sur les bénéfices	2 754	678	- 2 076	678	- 2 076
Résultat net des sociétés intégrées	- 15 909	- 37 930	- 22 021	- 32 664	- 16 754
Résultat net (part du Groupe)	- 15 291	- 35 589	- 20 298	- 30 322	- 15 032

*Hors FDB Industries et Lafayette Défense

Bilan actif / extrait

En k€ - données auditées	31/12/2024	31/12/2025	variation
Actifs non courant	24 247	28 069	+ 3 822
<i>dont immobilisations corporelles</i>	<i>19 529</i>	<i>21 504</i>	<i>- 1 975</i>
Actifs courants	38 656	45 969	+ 7 313
<i>dont stock et en-cours</i>	<i>17 841</i>	<i>18 165</i>	<i>+ 324</i>
<i>dont clients et comptes rattachés</i>	<i>8 699</i>	<i>10 245</i>	<i>+ 1 546</i>
<i>dont autres créances opérationnelles</i>	<i>4 910</i>	<i>6 107</i>	<i>+ 1 198</i>
<i>dont trésorerie et équivalents</i>	<i>1 744</i>	<i>7 453</i>	<i>+ 5 709</i>
Actifs	62 902	74 038	+ 11 136

Bilan passif / extrait

En k€ - données auditées	31/12/2024	31/12/2025	variation
Capitaux propres	- 11 146	- 24 340	- 13 194
Passifs non courants	23 751	29 101	+ 5 350
<i>dont dettes financières</i>	<i>10 178</i>	<i>13 276</i>	<i>+ 3 099</i>
Passifs courants	50 298	69 277	+ 18 979
<i>dont autres dettes opérationnelles</i>	<i>20 870</i>	<i>23 416</i>	<i>+ 2 545</i>
<i>dont dettes financières</i>	<i>3 491</i>	<i>6 987</i>	<i>+ 3 496</i>
Passif	62 902	74 038	+ 11 136



CHAPITRE 04 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS POST-CLÔTURE

Jérôme GARNACHE-CREUILLOT
Président Directeur Général

Événements importants post-clôture

Projet de cession des activités défense

Le 10 avril 2026, Europlasma a annoncé entrer en négociation en vue de la cession de ses activités liées à la Défense.

Le Pôle Défense d'Europlasma regroupe les activités de développement, de production et de commercialisation de corps creux d'obus de moyens et gros calibres.



Succès commerciaux de Valdunes Industries

- Sélection par une société américaine pour la fourniture de roues de train correspondant à un montant de près de 4,3 millions de dollars (3,6 millions d'euros)
- Contrat portant sur la fourniture de 1 800 roues de trains destinées au transport de fret lourd en Europe du Nord.
- Sélection pour équiper les trains d'une société de transport public en Amérique latine. Contrat pluriannuel pour la fourniture de 720 roues.
- Contrat avec un acteur français de premier plan de la logistique en Europe, spécialiste des solutions de transport et de gestion des flux industriels. Commande, d'un montant de 600.000 euros, pour la fourniture d'une centaine d'essieux montés.
- Contrat pluriannuel avec un acteur de référence en Afrique australe pour la fabrication de roues monobloc destinées aux applications de fret ferroviaire lourd. Le contrat prévoit la fourniture sur 5 ans de plus de 77 000 roues monobloc correspondant à un chiffre d'affaires estimé à 50 millions d'euros réparti sur l'ensemble de la durée du contrat.

Événements importants post-clôture

Redressement judiciaire de Satma Industries

Fabrication de feuilles anodisées pour condensateur

Conformément à la demande d'Europlasma, le Tribunal de commerce de Grenoble a décidé le 2 juin 2026 de l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire. Cette demande a été faite dans le but d'obtenir la protection du Tribunal afin de travailler sur un plan de redressement par voie de continuation d'activité.



Liquidation judiciaire de FP Industries

Dépollution des PCB (polluants organiques persistants), du plomb, des métaux lourds et désamiantage

Conformément à la demande d'Europlasma, le Tribunal de commerce de Tours a décidé le 9 juin 2026, de l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire. Cette demande a été faite suite à l'expiration du certificat AFNOR permettant d'exploiter l'activité de désamiantage.



Redressement judiciaire de FDB Industries

Les Commissaires aux comptes donneront lecture de leur communication en vertu de l'article A821-85 du Code de commerce.



CHAPITRE 05

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Cabinets
Deixis & PKF Arsilon



CHAPITRE 06

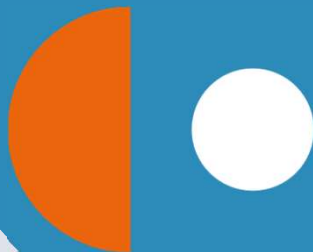
PRÉSENTATIONS EN VUE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ARTICLE L. 234 -1 DU CODE DE COMMERCE

Cabinets

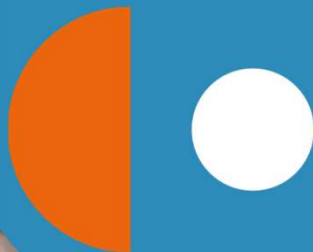
Deixis & PKF Arsilon

Jérôme GARNACHE-CREUILLOT

Président Directeur Général



QUESTIONS & RÉPONSES



CHAPITRE 08

VOTE DES RÉOLUTIONS

Julien MORELLE
Secrétaire Général Groupe

Résolutions

Partie ordinaire

- **RÉSOLUTION 1**
Délai de réunion de l'Assemblée générale
- **RÉSOLUTION 2**
Délibération sur les faits relevés par les commissaires aux comptes dans le cadre de la procédure d'alerte prévue à l'article L. 234-1 du Code de commerce
- **RÉSOLUTION 3**
Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025
- **RÉSOLUTION 4**
Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Résolutions

Partie ordinaire



RÉSOLUTION 5

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

- Résultat de l'exercice : (1.265.997.320,47) euros
- Report à nouveau antérieur : 0 euro
- Réserves indisponibles (pertes futures): 1.162.281.455,0244 euros
- Affectation au poste Réserves indisponibles (pertes futures) : (1.162.281.455,0244) euros
- Affectation au poste Report à nouveau : (103.715.865,4456) euro
- Report à nouveau après affectation : (103.715.865,4456) euro
- Réserves indisponibles (pertes futures) après affectation: 0 euro



RÉSOLUTION 6

Constatation du non-renouvellement du mandat de commissaire aux comptes suppléants de monsieur Etienne BORIS



RÉSOLUTION 7

Approbation des conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce

Résolutions

Partie ordinaire



RÉSOLUTION 8

Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société.

Plafond : Le prix d'achat ne peut dépasser dix euros par action (sous réserve des ajustements liés aux opérations sur le capital).

Le montant global affecté au programme de rachat d'actions ne pourra être supérieur à 100 millions d'euros.

Durée : 18 mois

Résolutions

Partie extraordinaire



RÉSOLUTION 9

Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'une réduction du capital social motivée par des pertes, par voie de réduction de la valeur nominale des actions

Plafond : ne pourra pas être inférieur à 0,0001 euro.

Durée : 12 mois



RÉSOLUTION 10

Délégation de pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à un regroupement des actions de la société par échange de titres

Plafond : La parité est fixée au maximum à 10.000

Durée : 12 mois

Résolutions

Partie extraordinaire

■ **RÉSOLUTION 11**

Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de décider de l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires.

Plafond : 300 millions d'euros étant le maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées.

Durée : 18 mois

■ **RÉSOLUTION 12**

Autorisation au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions acquises par la société dans le cadre de l'article L.22-10-62 du Code de commerce.

Plafond : fixer le nombre maximum d'actions pouvant être annulées par la Société en vertu de la présente autorisation à 10 % des actions composant le capital de la Société à quelque moment que ce soit, par périodes de 24 mois.

Durée : 18 mois

Résolutions

Partie ordinaire



RÉSOLUTION 13

Pouvoir en vue d'accomplir les formalités

Objectif : donner tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

Fin de l'assemblée générale

Merci pour votre attention !

EUROPLASMA 